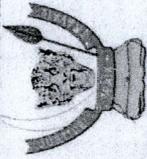


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

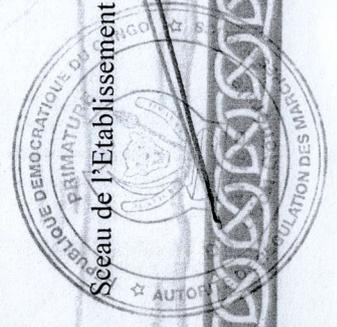
ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 261/2024

A LA SOCIETE CENTRAL MOTORS.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 003/AOIR/CGPMP-SG/2023, conclu avec l'Agence pour la Promotion des Classes Moyennes Congolaises, pour un montant total hors taxe de dollars américains cinquante-cinq mille cent septante-deux, quarante-un centime (USD 55 72,41) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains trois cent quatre-vingt-six, vingt-un centime (USD 386,21), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 05/12/2024.

Directeur Administratif et Financier



M. Claude KAYEMBE MBAYI
Directeur Général